

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 FÉVRIER 2013**

Samedi 23 février 2013, les membres de l'Association Rollers & Coquillages se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire dans les locaux de l'Auberge de jeunesse " Le d'Artagnan ", 80 Rue Vitruve, 75020 PARIS.

La séance est ouverte à 14 H 30 et est présidée par Jacques Cousin, Président de l' Association. Le quorum du 1/3 des membres n'étant pas atteint, le Président retarde le démarrage de l'Assemblée de 30 minutes, conformément aux Statuts en vigueur (Article 10).

Par vote à main levée, l'AGE approuve la nomination des deux assesseurs : Nicolas Cavrois et Yves Chrysanthe. 31 adhérents sont présents. Conformément aux Statuts en vigueur, eux-seuls pourront participer au vote lors de cette AGE.

Ordre du jour: MODIFICATION DES STATUTS

Le Président passe la parole au Vice-Secrétaire-Général pour présenter les nouveaux Statuts, dont le projet a été communiqué aux adhérents en même temps que la convocation à l'AGE. En résumé, les principes des modifications les plus importantes sont :

Ré-introduire et respecter une hiérarchie des textes

- Statuts : partie intangible des principes de l'Association (la « Constitution »)
- Règlement Intérieur : fonctionnement de l' Association, qu'on peut ajuster en cas de besoin
- Règlement de la Randonnée : s'impose à tous les patineurs participants, adhérents ou non

Ajuster quelques règles dans le Règlement Intérieur qui sera entériné en AGO, pour mieux coller à la réalité de la vie de R&C et simplifier le fonctionnement, en particulier pour les élections Bureau-CA :

Précédemment : candidatures individuelles à un poste et un seul, scrutin nominatif

Désormais : scrutin de liste (3 membres mini), le Bureau de la liste élue doit constituer une équipe d'au moins 6 personnes (bureau-CA) au plus tard 1 mois après son élection, pour faire fonctionner l'association.

Toilettage général

L'attention de l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée sur une dernière modification proposée, consistant à se donner un peu plus de souplesse sur l'adresse de l'association. L'Article 5 des Statuts proposés est donc libellé ainsi :

« Article 5- Siège Social

Le siège social est situé à Paris, FRANCE. Son adresse exacte est promulguée au Règlement Intérieur. »

Motion mise au vote :

« Réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, les adhérents de l'Association Rollers & Coquillages ratifient les nouveaux Statuts tels que présentés lors de la convocation et amendés en séance (Article 5 - Siège Social).»

Le vote s'effectue à main-levée.

Suffrages : 31 Pour : 28 Contre : 1 Abstentions : 2

Les nouveaux Statuts sont adoptés à la majorité statutaire des 2/3 des voix des membres présents (article 12 des Statuts de 2009) Le texte définitif est annexé aux présentes.

L'ordre du jour de l'AGE étant épuisé, la séance est levée à 15 H 30.

Le Président
Jacques Cousin

Le Secrétaire Général
Xavier Lauzeray

Les Assesseurs
Nicolas Cavrois

Yves Chrysanthe

